

Gestion et coordination des églises paroissiales sinistrées en Wallonie durant la phase de crise

I. Introduction

Événement soudain de l'été 2021, les inondations ont été dévastatrices à de nombreux égards, tout d'abord sur le plan humain, où l'on dénombre 39 victimes et quantité de personnes obligées de quitter leur domicile en raison des flots. Cette catastrophe naturelle s'inscrit dans un contexte plus large de changement climatique, occasionnant des pluies abondantes et d'autres phénomènes anormaux dont les conséquences sont aggravées par divers facteurs, dont l'imperméabilisation progressive des sols et des cours d'eau sortant de leur lit. Les dégradations matérielles se sont par conséquent avérées importantes, certaines régions étaient d'ailleurs bien plus touchées que d'autres. Villes et villages ont été impactés en nombre, y compris le patrimoine religieux, qui nous intéressera ici. En effet, le CIPAR a dénombré un total de près de 30 églises paroissiales sinistrées à plus ou moins grande échelle, selon leur localisation géographique (fig. 1). Bien que les dégâts les plus importants aient été concentrés en province de Liège, la province de Namur, le nord de la province du Luxembourg ainsi que le Brabant Wallon n'ont pas été épargnées mais dénombrent heureusement des dégâts moins considérables (annexe I).

Wallonie - Bassins versants et cours d'eau principaux

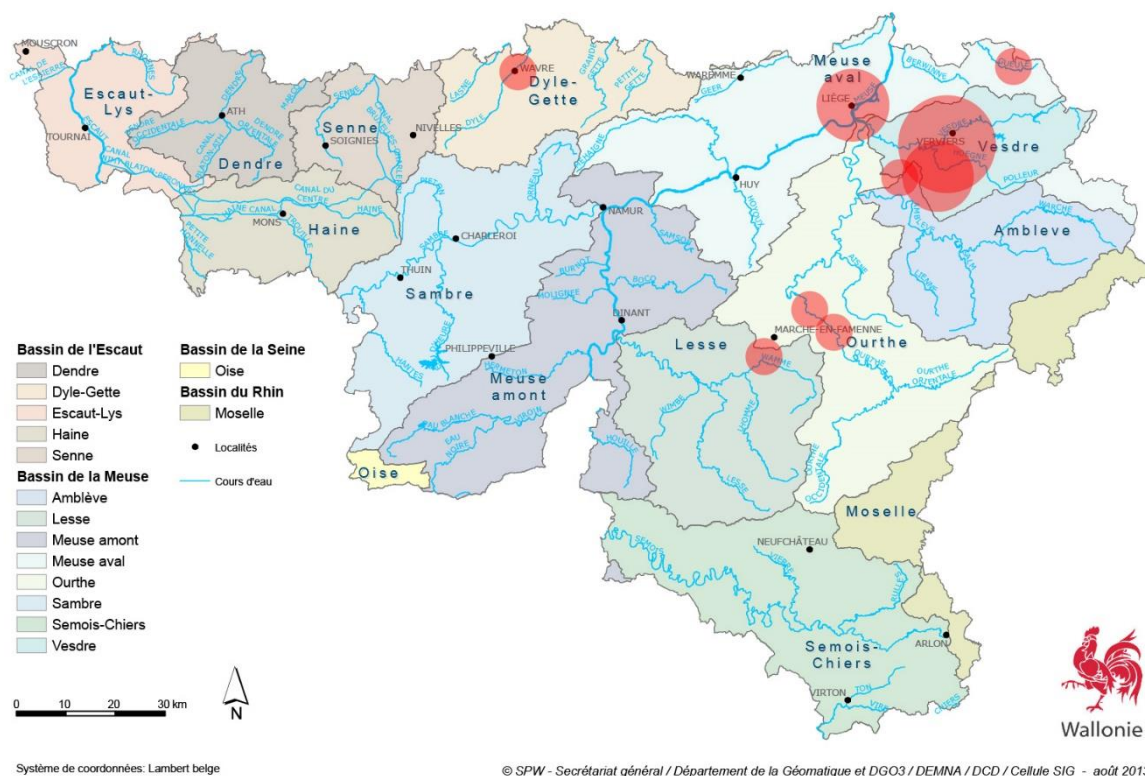


Fig. 1. La carte ci-dessus met en évidence en rouge les zones sinistrées.

Toutes les difficultés ont été amplifiées en raison d'une absence de plans d'urgence mais même s'il y en avait un pour chaque édifice, tout acteur du secteur patrimonial s'accordera sur le fait que l'étendue du désastre n'aurait pu être anticipée et par conséquent.

Afin de bien comprendre en quoi la coordination de la phase de crise pour le patrimoine religieux s'est avérée complexe, il est tout d'abord nécessaire de présenter concrètement les spécificités des églises paroissiales et des principaux gestionnaires chargés de leur préservation.

2. Le CIPAR, les églises paroissiales et les fabriques d'église : notions introductives

Créé en 2017, le CIPAR (Centre Interdiocésain du Patrimoine et des Arts Religieux) est une asbl constituée par les quatre évêchés francophones de Belgique (Tournai, Namur, Liège et l'Archevêché de Malines-Bruxelles) dans le but de coordonner les efforts en matière de conservation, de protection et de valorisation des églises paroissiales. Le CIPAR sert également de coupole représentative des services diocésains du patrimoine, qui sont les interlocuteurs de terrain de première ligne.

En ce sens, l'asbl agit comme un centre d'expertise et veille à unifier les actions des diocèses en matière de gestion patrimoniale des édifices de culte catholique, répartis sur le territoire de la Wallonie. Le public principal auquel s'adresse le Centre sont les fabriques d'église et les desservants.

Les églises paroissiales sont en majorité des propriétés communales. Par leur affectation au culte, leur gestion incombe toutefois aux fabriques d'église.

Entités publiques sous tutelle des communes et des évêques, composées de cinq à neuf paroissiens bénévoles, les fabriques d'église sont chargées de la gestion du Temporel du culte. En d'autres termes, elles ont pour mission d'entretenir le bâtiment dont elles ont la charge mais également de tout le mobilier qui y est abrité¹. La gestion, la préservation et la protection des biens patrimoniaux est par conséquent une tâche qui leur revient. Ces personnes ne disposent pas nécessairement d'une formation en conservation du patrimoine ou en histoire de l'art. De plus, les fabriques, majoritairement constituées de bénévoles âgés, éprouvent des difficultés à trouver de nouveaux membres.

Ces propos introductifs annoncent d'emblée la complexité de la gestion d'édifices de culte publics, dans laquelle interviennent plusieurs acteurs.

3. Des renseignements au compte-goutte, et une méthodologie à mettre sur pied dans l'urgence

Le contexte d'intervention de l'été 2021 est apparu dès le départ très éloigné du contexte habituel de visites sur site pour le CIPAR et les services diocésains du patrimoine. En effet, tandis que les rendez-vous de terrain en temps normaux se font au cas par cas, en fonction des demandes et problématiques rencontrées par les fabriciens, le contexte des crues a engendré une situation qui mettaient simultanément des dizaines d'édifices patrimoniaux en danger. Par ailleurs, il faut également rappeler que le CIPAR en 2021 venait d'entrer dans sa troisième année d'existence. La jeune asbl n'était par conséquent pas encore connue de toutes les communes et fabriques. La plupart d'entre elles n'avaient dès lors pas nécessairement eu le réflexe de prendre contact avec les instances diocésaines compétentes. Il a fallu donc littéralement « partir à la pêche aux informations » pour pouvoir agir concrètement.

Etant donné qu'il n'existait pas de méthodologie prête-à-l'emploi pouvant être directement applicable en phase d'urgence, il a fallu composer et réagir rapidement avec le peu de moyens disponibles. Une procédure par phases s'est ainsi mise en place pour agir de la manière la plus efficace possible.

La première phase en vue d'envisager toute intervention sur site, a consisté à cibler les édifices touchés, ainsi qu'à récolter un maximum de données sur ceux-ci. Bien que battant son plein dans la première

¹ WALLEX, le site du droit en Wallonie, 30 décembre 1809 – Décret impérial concernant les fabriques des églises, <https://wallex.wallonie.be/eli/loi-decret/1809/12/30/1809123054/1809/12/30>.

semaine suivant les inondations, le ciblage et l'actualisation des données a perduré de manière constante durant toute la phase d'urgence, qui s'est étalée de mi-juillet au mois de septembre.

Les nouvelles arrivaient au compte-goutte : les 14, 15 et 16 juillet ont été des journées intenses de suivi des actualités diffusées via les médias et les réseaux sociaux. Parfois, il arrivait que des photos d'églises sinistrées soient diffusées sur la toile, ce qui facilitait l'enquête (exemples : l'église Notre-Dame des Récollets et l'église Saint-Remacle à Verviers). Bien qu'utiles, ces photos n'étaient pas légion : moins de cinq églises ont été identifiées par ce biais dans les jours qui ont suivi la catastrophe.

Une première liste des communes touchées par les crues a été dressée et a ainsi servi de repère pour localiser les lieux de culte potentiellement impactés. Ainsi, même les églises hypothétiquement perçues comme sinistrées ont été retenues dans le listing, afin d'éviter tout oubli. Par la suite, tous les membres des fabriques gestionnaires des églises reprises dans ce listing ont été identifiés afin de pouvoir rassembler leurs coordonnées.

S'en est suivie une phase de démarchage : fabriciens, prêtres et autres desservants impliqués dans les paroisses ont été contactés un à un, afin de pouvoir récolter des informations au sujet des potentiels dégâts. Cette étape complexe mais nécessaire a permis d'écarter tous les édifices de la liste hypothétique qui n'avaient pas subis de dommages et de se centrer sur les lieux et les gestionnaires qui auraient besoin d'aide dans les prochaines heures et jours.

Ensuite, une centralisation de toutes les informations dans un rapport de synthèse, dans un premier temps partagé entre le CIPAR et les différents services diocésains du patrimoine, s'est avérée nécessaire. Une check-list sous forme de questions a permis d'élaborer une fiche d'identité par lieu de culte, qui viendrait alors compléter le rapport :

- Qui est propriétaire du contenant et du contenu ?
- Quelle(s) est/sont la/les personne(s) de contact ?
- Est-ce que le contenant est assuré et si oui, par qui et qui assure la coordination de ce volet ? S'agit-il de la commune ou de la fabrique ?
- Y a-t-il une assurance contenu ?
- Est-ce que des biens mobiliers à valeur patrimoniale sont abrités à l'intérieur de l'édifice sinistré ?
- Le bâtiment est-il classé totalement ou partiellement par l'AWaP, ou encore est-il localisé sur un site classé ?
- L'église contient-elle des biens mobiliers classés trésors exceptionnels de Wallonie ?

Certaines questions trouvaient aisément réponse tandis que d'autres ne le pouvaient, faute de vision claire de la situation sur site ou encore méconnaissance des fabriciens, dont plusieurs d'entre eux étaient eux-mêmes sinistrés.

Au terme de cette enquête, chaque édifice touché disposait d'une fiche plus ou moins complète reprenant des renseignements administratifs, les personnes de contacts, l'identification de la compagnie d'assurance et une description succincte des dégâts occasionnés par les crues.

Le contact avec les gestionnaires n'était pas toujours aisé dans la mesure où certaines communes avaient été privées d'électricité ou rencontraient des problèmes de télécommunication. De plus, les conditions d'accès étaient compliquées en raison de l'état des routes, rendant l'accès aux villages et villes sinistrées difficile. Par ailleurs, il convient également de souligner l'impact psychologique qu'ont eu les dégradations engendrées par les inondations : plusieurs fabriciens et communes gestionnaires d'édifices étaient eux-mêmes sinistrés à titre personnel. De ce fait, et cela est tout à fait compréhensible, la gestion des églises ne faisait pas nécessairement partie de leurs priorités.

Par ailleurs, il convient également de préciser que les faits se sont déroulés en période estivale : plusieurs acteurs (fabriciens, professionnels du secteur patrimonial) étaient en congés. Par conséquent, les ressources étaient réduites pour à la fois organiser des rendez-vous et visites sur le terrain, lancer

des opérations concrètes de préservation, voire même d'entrer en contact avec ceux-ci. De plus, il faut également souligner que dans certains cas, seuls des numéros de téléphone fixe étaient disponibles.

4. Le comité de crise : échanges, updates et premières actions sur site concrètes

Au cours de ces trois jours intenses de recherche et de démarchage, le CIPAR a été invité à rejoindre le comité de crise coordonné par l'IRPA. Grâce à cette initiative, un travail de collaboration a pu rapidement se mettre en place entre les différents acteurs culturels concernés par la catastrophe.

Parmi les membres du comité, le Bouclier Bleu belge, qui s'est imposé comme pivot incontournable, a mis en place un appel à volontaires aux profils spécifiques de type conservateurs-restaurateurs et historiens de l'art, afin de pouvoir prêter main forte aux institutions, associations et gestionnaires patrimoniaux. À la fin du mois de juillet, alors que le CIPAR coordonnait les rendez-vous sur site afin d'évaluer l'étendue des dégâts, le Bouclier Bleu puisait dans sa liste de volontaires le profil adéquat pour accompagner le CIPAR *in situ*.

Faute d'inventaires actualisés, les récolements effectués par l'IRPA ainsi que les premiers contacts téléphoniques avec les gestionnaires permettaient de donner un premier aperçu des biens mobiliers conservés *in situ*, et ceux susceptibles d'être le plus en danger. Ces données étaient couplées aux renseignements recueillis par le CIPAR durant la phase de démarchage. De cette manière, le Centre évaluait la typologie de biens mobiliers étant la plus touchée, afin de pouvoir faire appel via le Bouclier Bleu à un profil spécialisé pouvant intervenir sur le type en question.

Les premières visites sur site ont été programmées la première semaine du mois d'août et rassemblaient différents acteurs : un représentant du CIPAR et un volontaire du Bouclier Bleu belge, les fabriciens et parfois selon les cas, un agent de l'AWaP ou un autre intervenant expert comme un architecte. Au terme de la seconde semaine du mois d'août 2024, un bilan plus complet des églises les plus touchées a été élaboré en vue de lister les urgences et d'envisager des opérations concrètes de sauvegarde.

La complexité de la gestion de ces églises sinistrées s'explique en raison de différents facteurs. Le premier est le nombre important d'acteurs impliqués : la fabrique d'église, à la fois sous la tutelle religieuse de leur évêque référendaire et sous la tutelle civile de la commune, est la gestionnaire exclusive mais la commune est le plus souvent propriétaire de l'édifice. Les assurances peuvent donc être prises soit par l'un soit par l'autre. Par ailleurs si le bien immobilier était classé, l'AWaP était également impliqué. Il fallait donc veiller à ce que les informations circulent correctement entre les différents acteurs, voire à assurer une coordination claire si des rendez-vous de terrain communs devaient être envisagés.

Le second facteur, et non des moindres, était l'absence d'inventaires actualisés et illustrés. Bien qu'étant une obligation légale pour les fabriciens, la plupart d'entre eux ne disposaient pas de récolement à jour et complet de leur mobilier, rendant ainsi l'identification des biens conservés à l'intérieur (et donc, potentiellement touchés) ardue. Seule une exception, la fabrique d'église Saint-Remacle à Verviers, avait déjà bien entamé le travail, ce qui a permis de faciliter la récolte des données et la préparation des visites sur site.

5. Donner des préconisations d'urgence adaptées au cas par cas

Comme évoqué précédemment, l'ampleur des dégâts variait en fonction de l'emplacement mais aussi de la configuration des édifices de culte. Afin de pouvoir guider au mieux les fabriciens, la première visite avait pour objectif de déterminer l'étendue des dégradations, d'établir des constats d'état, documenter l'intervention via la prise de photographies et dans les cas les plus problématiques, l'élaboration d'un inventaire succinct. Tandis que le CIPAR, aidé en fin de crise pour les églises du diocèse de Liège par le Service patrimoine de l'évêché de Liège, poursuivait la coordination des contacts avec les gestionnaires, les prises de rendez-vous, le reportage photo et la rédaction des rapports, les volontaires du Bouclier Bleu apportaient une contribution dans l'élaboration plus approfondie des constats d'état et des préconisations d'entretien. À l'issue de ces rencontres, toutes données récoltées sur le terrain sont compilées dans un rapport illustré, rassemblant la fiche d'identité préétablie de

l'édifice, un bilan sanitaire général et des constats d'état plus approfondis pour les biens mobiliers ayant une valeur patrimoniale.

En termes d'altérations, le type de biens mobiliers ayant le plus souffert est sans nul doute celui des textiles liturgiques. En effet, vêtements de desservants, nappes, linges, bannières, vêtements de statues étant le plus souvent rangés dans les armoires de sacristies et présents en quantité, ces éléments fragiles par nature ont été, en plus de l'eau, souillés par la boue et les hydrocarbures, qui avait notamment provoqué des transferts de couleurs et l'oxydation des fibres et fils métalliques. Comme ces visites en pleine phase d'urgence se déroulaient deux à trois semaines après le sinistre, un autre type d'altération avait envahi tout bien mobilier constitué à partir de matériaux hygroscopiques : les moisissures. Se développant dans les 48h après les crues, ces micro-organismes avaient affecté pratiquement toutes les surfaces hygroscopiques. L'environnement de travail était par conséquent devenu insalubre et il était devenu primordial de se protéger à l'aide de masques FFP3, de gants jetables et de vêtements pouvant être lavés à haute température. Pour certaines pièces, le stade de dégradation était tel que leur préservation était pratiquement devenue impossible.

En parallèle à ces constats, le CIPAR a repris une réflexion qu'il avait déjà entamé indépendamment des inondations de juillet, à savoir celle portant sur l'évaluation des biens mobiliers sur base de critères objectifs préétablis. Cette méthodologie d'évaluation a été initialement déployée pour envisager les valeurs patrimoniales, sociétales et l'usage culturel de biens mobiliers en vue d'envisager de meilleures conditions de rangement dans les sacristies et autres espaces de stockage, ou encore pour déterminer si des pièces doivent ou non être placées en dépôt. Cette méthodologie a été adaptée dans le cas présent pour déterminer le plus objectivement possible ce qui doit être gardé et ce qui ne pourrait malheureusement pas être sauvegardé². Face à ces constats, des choix ont dû être opérés pour déterminer quels biens devaient impérativement être préservés et dès lors traités en priorité.

Pour d'autres cas de figure, l'état des édifices était si problématique qu'il était devenu impossible d'abriter des biens mobiliers de qualité, en raison de l'environnement sanitaire et d'un manque de sécurité. En effet, pour que le bâtiment puisse sécher, une ventilation était nécessaire et se faisait notamment via l'ouverture des fenêtres, qui constitue un accès susceptible d'engendrer des vols.

Les cas repris ci-dessous permettent de mettre en lumière la variété des problématiques rencontrées.

5.1. Chauxhe, une église rurale bordant un cours d'eau

Identification de la problématique : montée importante des eaux, peu de ressources humaines disponibles, bien immobilier sur site classé.

L'église de Chauxhe est située au bord de l'Ourthe. Elle a été très impactée d'une part en raison de sa situation sur la berge mais également en raison de la violence des flots qui ont provoqué le renversement de la citerne à mazout à l'intérieur de l'édifice. Les meubles de sacristie, majoritairement récents et constitués en bois contreplaqué, n'ont pu être préservés. L'eau a atteint une hauteur de près de deux mètres (fig.2 et 3).

² Le patrimoine mobilier affecté au culte est inaliénable. Cela signifie qu'il ne peut être jeté, donné ou vendu sans autorisation épiscopale préalable (*Ordonnance épiscopale*, 2016).



Fig.2. Chanxhe, église du Nom de Jésus, vue extérieure permettant d'identifier la hauteur atteinte par l'eau (Photo © V.Groessens, CIPAR).

Fig.3. Chanxhe, église du Nom de Jésus, vue intérieure (Photo © M.Moriaux, CIPAR).

L'édifice est localisé sur un site classé par l'AWaP mais ne l'est pas lui-même. Les fabriciens habitant à proximité ont eux-mêmes été sinistrés, ils ont tenté d'évacuer quelques biens mobiliers précieux tels que les vêtements d'une Vierge à l'Enfant habillée et des pièces orfèvrées. Durant la phase post-sinistre, les tableaux peints ont fait l'objet d'un contrôle régulier par le service patrimoine de l'évêché de Liège.

5.2. Fraipont, une zone de replis dans un édifice abritant du mobilier à valeur patrimoniale

Identification de la problématique : très peu de ressources humaines, gestionnaires complètement désemparés, mise à l'abri des œuvres, dépôt et transport.

Trooz a été l'une des communes les plus lourdement sinistrées. Maisons, lieux de culte et bâtiments communaux ont été touchés par les flots avec une grande intensité. Faute de lieux de replis en suffisance dans la commune, les églises de Fraipont, La Brouck et de Prayon ont été réquisitionnées pour servir respectivement de bourse à jouets, de lieu de distributions de denrées alimentaires et de vêtements, ainsi que de zone de stockage et de distribution de matériel d'entretien.

Parmi celles-ci, l'église Saint-Denis de Fraipont était sans nul doute celle qui abritait le patrimoine le plus important, comprenant une toile du XVII^e siècle, des sculptures en bois polychromé produits entre le XV^e et le XVIII^e siècle, une Vierge à l'Enfant habillée du 19^e siècle et du mobilier du XVIII^e siècle.

Étant donné l'état problématique de l'église ainsi que le peu de ressources humaines disponibles localement, une opération « coup de poing » a été concrétisée grâce à un travail de collaboration entre le CIPAR, l'IRPA, le Bouclier Bleu et le Trésor de la cathédrale de Liège.

Il s'agit certainement de l'intervention la plus spectaculaire de toutes. En effet, cette intervention a regroupé de nombreux professionnels de la conservation qui ont chacun pu apporter leur contribution et prendre en charge les premiers gestes de sauvetage selon leur spécialisation (fig.4). Tandis que les spécialistes de mobilier en bois se sont chargés de l'emballage et des facings des sculptures polychromées en vue de leur transport, les conservateurs de peinture ont pris en charge la protection et l'emballage de la toile. Les spécialistes de cuirs se sont occupés de l'assainissement des livres et des documents d'archives. D'autres professionnels se sont occupés des textiles ou encore de la confection de palettes de transport pour le déplacement. La logistique a été assurée par l'IRPA, qui a acheminé les œuvres en lieu sûr au Trésor.



Fig.4. Fraipont, église Saint-Gilles. Déplacement d'une sculpture représentant un *Ecce Homo* datant du XVI^e siècle, par une équipe de conservateurs-restaurateurs de mobilier et de de sculptures (Photo © M.Moriaux, CIPAR).

5.3. La chapelle Saint-Lambert à Verviers : des textiles en dépôt de transit d'urgence

Identification de la problématique : intervenants/gestionnaires différents, pas d'inventaire et donc complexité d'identifier qui est propriétaire de quels vêtements liturgiques, altérations variées et quelques pièces de qualité du XVIII^e siècle.

La chapelle, classée par l'AWaP a été lourdement impactée par les crues, les eaux ayant frappé avec une grande violence le portail principal, inondant tout l'édifice. Bien que faisant partie des biens sous gestion de la fabrique Saint-Remacle de Verviers, était régulièrement utilisée par une communauté latine qui y célébrait le culte romain. Les offices étaient donc assurés depuis plusieurs années par un célébrant revêtu de vêtements liturgiques préconciliaires. Parmi les textiles conservés dans la sacristie, une bonne partie avait été accumulée par la communauté, dont plusieurs exemplaires dataient du XVIII^e siècle, tandis que d'autres appartenaient à la la fabrique.

Lors de la catastrophe, la fabrique Saint-Remacle a joué un rôle proactif voire majeur car grâce à la dépose rapide des vêtements sinistrés dans une église qui avait été épargnée, beaucoup de textiles ont pu être sauvés. Il s'agit là d'une initiative exceptionnelle, menée par des bénévoles impliqués et soucieux de leur patrimoine. Ils avaient procédé en extrayant les tiroirs de chasubliers remplis pour les mettre en sûreté à l'église Saint-Jean-Baptiste à Hodimont, afin de pouvoir les y sécher. Cependant, une fois les tiroirs vidés, tous les vêtements de la communauté et de la fabrique étaient mélangés. Faute d'inventaire permettant d'identifier ce qui appartenait à quoi, un inventaire d'urgence a dû y être établi, en veillant à reconstituer les ornements et à dater les différentes pièces afin de pouvoir lancer une procédure d'évaluation.



Fig.5. Hodimont, église Saint-Jean-Baptiste, textiles provenant de la chapelle Saint-Lambert et rapatriés à l'église d'Hodimont par la fabrique d'église Saint-Remacle de Verviers (Photo © M.Moriaux, CIPAR).

5.4. Église Saint-Nicolas, La Roche-en-Ardenne : une église impactée de manière impressionnante mais avec de très faibles pertes matérielles

Identification de la problématique : édifice localisation à proximité du cours d'eau mais épargné en grande partie, mobilisation rapide des ressources *in situ* pour assurer le nettoyage

Située en plein cœur historique de la cité, l'église se situe à quelques mètres des berges de l'Ourthe. Bien que son emplacement soit à priori critique, le bâtiment n'a subi que peu de dommages matériels grâce à sa situation en hauteur. Bien que les caves et la volée d'escaliers conduisant aux nefs aient été immergées, le bâtiment a été en grande partie épargné. Cela s'explique également par la mobilisation rapide de la paroisse et de la fabrique d'église, qui ont immédiatement entrepris un nettoyage de fond en comble dès que les eaux se sont retirées.



Fig. 6. La-Roche-en-Ardenne, église Saint-Nicolas, vue de l'église prise le 16 juillet 2021 (Photo © H. Dijkman-De Quaasteniet).

6. Quelles leçons en tirer ?

Les inondations de l'été 2021 démontre qu'il est essentiel de travailler en transparence et de manière concertée, d'autant plus si le nombre d'acteurs impliqués est important, comme c'est le cas pour les lieux de culte publics. En effet, ce procédé assure un gain de temps, basée sur une répartition claire des tâches à accomplir et du ciblage du rôle de chacun. Un « interlocuteur-coordonateur » unique pour assurer les contacts avec le terrain s'avère également de première importance, pour éviter tout potentiel éparpillement aussi bien au niveau de la récolte des données que de l'organisation d'opérations de sauvegarde sur site. Celui-ci pourrait également se charger du filtrage et de la transmission des informations aux autres partis concernés.

Ce type de crise met également en exergue l'importance de la réalisation d'inventaires qui est une obligation légale pour les fabriques d'église. Il convient également de mettre en évidence que par définition, l'inventaire doit correspondre le plus possible à la réalité et par conséquent, l'actualisation régulière du récolement est très importante. Grâce à cela, un suivi efficient et de meilleure qualité peut être assuré. En effet, un tel récolement permet d'identifier à distance le patrimoine abrité dans un lieu sinistré ou potentiellement sinistré mais aussi de mieux préparer les interventions sur site, par ordre de priorité selon les dégâts matériels évalués.

Cette expérience a permis également de renforcer les connaissances en matière de conservation de patrimoine dans un contexte de sinistre. Aussi malheureux aient été cet épisode de crues, celui-ci a été un terrain fertile d'apprentissage à divers égards. En effet, la mise en pratique des premiers gestes d'urgence, par typologie, est essentielle pour traiter des dégradations dites « directes » (par exemple, mobilier cassé) et des altérations indirectes qui se développent dans la continuité de la catastrophe (par exemple, le développement de moisissures). La communication de réflexes simples à travers des outils pédagogiques serait un bon moyen de sensibiliser et de former les gestionnaires de patrimoine. Des séances pratiques de mise en situation pourraient également être pertinentes. Une telle campagne de sensibilisation doit d'une part être couplée au rappel des limites d'intervention par des acteurs non formés ou initiés au secteur patrimonial et d'autre part au rappel de l'existence d'instances

patrimoniales compétentes chargées de l'accompagnement et des interventions directes sur les biens patrimoniaux de valeur.

Enfin, tout sinistre rencontré remet systématiquement sur le devant de la scène l'importance, voire le caractère indispensable de la prévention. Un projet de sécurisation préventif, qui se décline sous forme d'une analyse de risques et de l'élaboration d'un plan d'urgence basé sur un inventaire actualisé est primordial.

7. Développement de nouvelles perspectives et de réflexions pour assurer une meilleure protection du patrimoine religieux

Depuis les inondations, le CIPAR a étoffé de façon proactive sa mission de sécurité, plus spécifiquement en matière de prévention contre les sinistres. Cette étape s'est concrétisée en 2023 par l'engagement d'un nouveau collaborateur, permettant ainsi de proposer un suivi plus encadré/conséquent/appuyé des gestionnaires en matière d'élaboration d'une analyse de risques et de plans d'urgence. Rappelons à ce titre que les plans d'urgence sont devenus une obligation pour les détenteurs d'un bien mobilier classé « Trésor », tel que renseigné dans le décret relatif à la protection des biens mobiliers du 17 mars 2022, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023³. Des campagnes de sensibilisation, au travers de formations, séances d'informations et outils pratiques (fiches techniques, brochure, ...) font partie du nouveau panel proposé par le CIPAR pour accompagner au mieux les gestionnaires dans leurs réflexions relatives à la problématique de sécurisation des églises.

Les inondations de l'été 2021 ont été largement médiatisées tant l'ampleur de la catastrophe était inédite. Ajoutons à cela les nombreux liens et collaborations entre instances patrimoniales, grâce auxquels le CIPAR a pu gagner en visibilité et devenir ainsi un acteur incontournable en matière de gestion et de conservation des églises paroissiales wallonnes. C'est ainsi que l'asbl a rejoint le Bouclier Bleu en 2022, facilitant les contacts et permettant le déploiement de projets tel qu'un exercice d'évacuation de patrimoine dans le contexte d'une église paroissiale. Des partenariats ont également émergé avec l'IRPA, dans le cadre du projet CHrisis. Durant les inondations, le Centre a abondamment travaillé avec la cellule de conservation préventive ainsi que la cellule durabilité pour l'organisation d'opérations sur site mais aussi d'envisager de nouvelles pistes de réflexion sur la préservation du patrimoine dans un contexte de changements climatiques. De plus, le CIPAR et la cellule de conservation des textiles travaillent ensemble sur une méthodologie d'identification et de caractérisation de biens textiles précieux mais aussi d'évaluation et d'optimisation de réaménagement de sacristies, y compris dans un contexte de sinistre. Un autre projet est également en perspective avec le Laboratoire des Monuments et des décors monumentaux, sur les conditions de séchage des édifices.

À échelle diocésaine, l'évêché de Liège ne disposait en 2021 pas encore de ressources humaines suffisantes pour constituer un Service diocésain du patrimoine capable de pouvoir assurer la gestion et le suivi des dossiers relatifs aux églises paroissiales sinistrées. Dès la fin de la phase de crise, l'évêché s'est mobilisé pour l'engagement de personnel compétent qui depuis lors, propose un accompagnement pour les fabriques d'église et les communes dans un cadre post-sinistre. En plus de ces dossiers, le service a pour mission le suivi quotidien de toute question patrimoniale en lien avec l'immobilier et le mobilier religieux, en étroite collaboration avec le CIPAR.

En guise de conclusion, tout intervenant cité dans le présent article agit pour une cause commune, à savoir la protection et la préservation du patrimoine historique. Cette ligne de conduite doit d'ailleurs constituer la priorité de tout acteur engagé dans la gestion patrimoniale. La crise inédite de 2021, qui pourrait se reproduire à l'avenir en raison du réchauffement climatique, a mis en lumière un aspect primordial : l'importance d'un travail de collaboration transparent, sain et bienveillant. En effet, travailler dans l'urgence implique une gestion et une coordination complexe où il est nécessaire de tenir compte de la dimension humaine et des spécificités des publics auxquels nous sommes confrontés,

³ Fédération Wallonie-Bruxelles, *Les mesures de protection des biens culturels mobiliers et leurs effets* (<https://patrimoineculturel.cfwb.be>), 2023.

comme c'est le cas pour les églises paroissiales majoritairement gérées par des bénévoles. Tout cela au nom de la conservation des traces matérielles de l'humanité... !

Références :

WALLEX, le site du droit en Wallonie, 30 décembre 1809 – Décret impérial concernant les fabriques des églises, <https://wallex.wallonie.be/eli/loi-decret/1809/12/30/1809123054/1809/12/30>.

Fédération Wallonie-Bruxelles, Les mesures de protection des biens culturels mobiliers et leurs effets (<https://patrimoineculturel.cfwb.be>), 2023.

Remerciements :

Mes remerciements aux collègues du CIPAR, des services diocésains du patrimoine, aux collaborateurs de l'IRPA et du Bouclier Bleu belge. Un merci tout particulier à Kathleen Ribbens, Françoise Collanges, Anne-Sophie Hanse et Jean-René Thonnart pour leur professionnalisme et leur humanité.

Annexes :

Province de Liège :

Église et lieu	Commune	Cours d'eau sorti de son lit dans la région
Eglise Sainte-Thérèse, Nonceveux	Aywaille	Amblève
Eglise Saint-Jean-l'Évangéliste, Beaufays	Chaufontaine	Vesdre
Eglise Saint-François-Xavier, Chaufontaine	Chaufontaine	Vesdre
Eglise Notre-Dame, Vaux-sous-Chèvremont	Chaufontaine	Vesdre
Eglise Saint-Léger, Tilff	Esneux	Ourthe
Eglise Saint-Nicolas, Souxhon	Flémalle-Haute	Runoff
Chapelle Sainte-Anne, Méry	Esneux	Ourthe
Chapelle Saint-Roch, Neu-Moresnet	Kelmis	Göhl
Eglise Saint-Pierre, Chênée	Liège	Ourthe
Eglise Saint-Remy, Angleur	Liège	Ourthe
Eglise Sainte-Bernadette, Angleur	Liège	Ourthe
Eglise du Sacré-Cœur, Kinkempois	Liège	Ourthe

Eglise Saint-Etienne, Wandre	Liège	/ Runoff
Eglise Saint-Roch, Bilstain	Limbourg	Vesdre
Eglise de la Visitation, Dolhain	Limbourg	Vesdre
Eglise Saint-Antoine, Pepinster	Pepinster	Vesdre
Eglise Sainte-Thérèse, La Brouck	Trooz	Vesdre
Eglise Saint-Laurent, Prayon	Trooz	Vesdre
Eglise Saint-Gilles, Fraipont	Trooz	Vesdre
Eglise Saint-Lambert, Soumagne-Bas	Soumagne	/ Runoff
Eglise Nom-de-Jésus, Chanxhe	Sprimont	Ourthe
Eglise Saint-Antoine, Thimister	Thimister	/ Runoff
Eglise Saint-Remacle, Verviers	Verviers	Vesdre
Eglise Notre-Dame des Récollets, Verviers	Verviers	Vesdre
Chapelle Saint-Lambert, Verviers	Verviers	Vesdre

Province de Namur :

Église et lieu	Commune	Cours d'eau sorti de son lit dans la région
Église Sainte-Marguerite, Jemelle	Rocheftort	Wamme

Province du Luxembourg :

Église et lieu	Commune	Cours d'eau sorti de son lit dans la région
Église Saint-Nicolas, La Roche	La Roche-en-Ardenne	Ourthe
Église Notre-Dame de l'Assomption, Hotton	Hotton	Ourthe

Province du Brabant Wallon :

Église et lieu	Commune	Cours d'eau sorti de son lit dans la région
Église Saint-Jean-Baptiste, Wavre	Wavre	Dyle
Église Notre-Dame, Basse-Wavre	Wavre	Dyle

Note importante :

L'article original a été écrit en anglais et provient du Bulletin n°40 de l'**IRPA**, intitulé **CHrisis. Cultural Heritage in Crisis: Impact of the July 2021 Floods and Strategies for Resilience**.

L'intégralité du bulletin est téléchargeable via le lien suivant : <https://www.kikirpa.be/fr/publications/bulletin-40-2025-chrisis>

La résolution des photos prises par l'auteure de l'article ont été retravaillées par l'IRPA, ainsi que la carte de la Wallonie.